

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1047**

présenté par

M. Dolez, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 37

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article reprend une disposition de la loi de 2010 que les auteurs de cet amendement avaient combattue. Ils se prononcent contre le transfert automatique des pouvoirs de police des maires, au président d'une intercommunalité, attachés à une compétence transférée à une intercommunalité. Aussi à l'inverse de ce que propose cet article, ils souhaitent qu'un maire ne soit pas en position de notifier son opposition à ce transfert, mais dispose du droit de transfert s'il le souhaite.